
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du samedi 15 février 2025 à 10h00
à la Mairie de TAINTRUX.**

Date de convocation le lundi 10 février 2025.

Membres présents :

Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint
Madame RICATTE Florence – 2ème adjoint
Monsieur VENNET Gilles – 3ème adjoint
Madame CHAMPREUX Martine -4ème adjoint
Madame LECLERC Régine
Monsieur ANTOINE Thibaut
Monsieur GROSGEORGE Bruno
Madame GARNDJEAN Karine
Monsieur HEISSAT David
Madame RENARD Sandrine
Monsieur MARCHAL Frédéric
Monsieur MULLER Fabrice
Madame COLIN Orlane

Membres absents représentés :

CHACHAY Pierre procuration à CUNY Jean-Luc,
VILLENEUVE Rachel procuration à RENARD Sandrine
LAURENT Olivier procuration à COLIN Orlane,
HUGUEVILLE Bérandère procuration à RICATTE Florence,
NEUGART Manuel procuration à MARCHAL Frédéric,
BORDRIE Sophie procuration à LECLERC Régine.

Secrétaire de séance : Monsieur ANTOINE Thibaut

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2025_09 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 du Conseil Municipal.
2025_10 : Ouverture d'une ligne de trésorerie. 2025_03 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;
2025_11 : 70ème Rallye de Lorraine.
2025_12 : Restructuration du bâtiment du Haut-Fer / avenants d'augmentations et de réductions.
2025_13 : Remboursement à un usager.
2025_14 : Modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

2025_09 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 du Conseil Municipal.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire.

Le procès-verbal en date du 17 janvier 2025 ayant été communiqué aux Conseillers municipaux dans la semaine qui a suivi la séance, Monsieur Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler.

Sur la proposition de Monsieur Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint,, **le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

- **Adopte** le procès-verbal du Conseil municipal du **17 janvier 2025**

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

2025_10 : Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**,

- **d'ouvrir** un crédit de trésorerie de **200 000** Euros.
- **d'autoriser** le maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- **d'autoriser** le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 2 (Orlane COLIN et Olivier LAURENT)

2025_11 : 70^{ème} Rallye de Lorraine.

Présenté par Gilles VENNET, adjoint délégué aux travaux et à la voirie.

Dans le cadre du 70^{ème} Rallye de Lorraine organisé par l'Association Sportive Automobile Club Lorrain, M. DUBOIS, Président de l'ASACL, met en place le passage d'une épreuve spéciale à Taintrux, nommées « épreuves spéciales Taintrux » (cf. plan joint).

Les passages de reconnaissance auront lieu le week-end du 26 et 27 avril 2025 et le vendredi 2 mai 2025 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30.

Les concurrents doivent respecter impérativement les règles élémentaires du code de la route.

Le 70^{ème} Rallye de Lorraine se déroulera en 2 épreuves, le samedi 3 mai 2025 après-midi entre 14h30 et 19h30.

Nous devons délibérer pour autoriser le passage de l'épreuve spéciale de TAINTRUX sur la commune le samedi 3 mai 2025 ainsi que les passages de reconnaissance le week-end du 26 et 27 avril 2025 et le vendredi 2 mai 2025 dans le cadre du 70^{ème} Rallye de Lorraine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise** le passage de l'épreuve du 70^{ème} Rallye de Lorraine **le samedi 3 mai 2025 après-midi entre 14h30 et 19h30** sur le territoire de la commune de Taintrux ainsi que les passages de reconnaissance le week-end du 26 et 27 avril 2025 et le vendredi 2 mai 2025 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30.

Pour : 18 / Contre : 1 (Martine CHAMPREUX) / Abstention : 0

2025_12 : Restructuration du bâtiment du Haut-Fer / avenants d'augmentations et de réductions.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

Après avoir entendu l'exposé de M. CUNY,

VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 2023_57 du 24 novembre 2023 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de restructuration du bâtiment du Haut Fer,

VU la délibération n° 2020_13 du conseil municipal du 24 mai 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2023,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la commune,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **de conclure** les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restructuration du bâtiment du Haut Fer,

Lot n° 5

Attributaire : **ID Agencement**

Adresses : 753, rue des Grands Prés 88100 SAINTE-MARGUERITE

Marché initial du 29/11/2023 montant : 129 883.70 € HT

Avenant n° 1 : montant 5 354 € HT

2 placards à vantaux coulissants

Avenant n° 2 : 1 420 € HT

1 escalier de meunier

Avenant n° 3 : 512 € HT

Garde-corps palier escalier.

- **d'autoriser** le maire ou son représentant à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 2 (Orlane COLIN et Olivier LAURENT)

2025_13 : Remboursement à un usager.

Présenté par Jean-Luc CUNY, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

M. CUNY informe l'Assemblée que courant novembre 2024, un usager a éclaté un pneu de son véhicule dans un 'nid de poule' situé sur le chemin communal de Froidegoutte.

Il est proposé de rembourser, à titre exceptionnel, la facture de réparation à M. Joris PERRIN soit un coût de 98.31 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Refuse** le remboursement à M. Joris PERRIN de la facture de réparation du pneu pour la somme de 98.31 €.

Pour : 2 (Jean-Luc CUNY, Pierre CHACHAY)

Contre : 14 (Florence RICATTE, Martine CHAMPREUX, Régine LECLERC, Thibaut ANTOINE, Rachel VILLENEUVE, Bruno GROSGEORGE, Karine GRANDJEAN, David HEISSAT, Sandrine RENARD , Frédéric MARCHAL, Fabrice MULLER, Bérangère HUGUEVILLE, Manuel NEIGART, Sophie BORDRIE)

Abstention : 3 (Gilles VENNET, Orlane COLIN, Olivier LAURENT)

2025_14 : Modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

Présenté par Gilles VENNET, adjoint délégué au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 03/29-01-2025 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant la demande de la Commune de Martinville, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité au SDEV,

Considérant que cette demande nécessite la modification des Statuts du SDEV,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 0

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2025

Article R2121-9 du CGCT : chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

NUMEROS D'ORDRE

2025_09 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2025 du Conseil Municipal.

2025_10 : Ouverture d'une ligne de trésorerie. 2025_03 : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;

2025_11 : 70^{ème} Rallye de Lorraine.

2025_12 : Restructuration du bâtiment du Haut-Fer / avenants d'augmentations et de réductions.

2025_13 : Remboursement à un usager.

2025_14 : Modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV).

Séance clôturée à 10h30.

Membres présents :

Monsieur CUNY Jean-Luc - 1er adjoint

Madame RICATTE Florence – 2ème adjoint

Monsieur VENNET Gilles – 3^{ème} adjoint

Madame CHAMPREUX Martine -4^{ème} adjoint

Madame LECLERC Régine

Monsieur ANTOINE Thibaut

Monsieur GROSGEORGE Bruno

Madame GARNDJEAN Karine

Monsieur HEISSAT David

Madame RENARD Sandrine

Monsieur MARCHAL Frédéric

Monsieur MULLER Fabrice

Madame COLIN Orlane

Monsieur ANTOINE Thibaut
Secrétaire de séance

Monsieur CUNY Jean-Luc
1^{er} adjoint au Maire,